



REGLEMENT INTERIEUR de L'ARBRESLE BADMINTON CLUB (ABC 69)

Table des matières

Introduction	3
1. ADHÉSION	5
1.1 Le dossier d'adhésion	5
1.2 L'adhésion comprend :	5
2. COTISATION, ASSURANCE.....	6
3. PARTICIPATION et ESPRIT D'EQUIPE.....	6
4. ORGANISATION :.....	7
4.1 L'association	7
4.2 Créneaux horaires.....	9
4.3 Lieux.....	9
4.4 Installation du matériel & Fin de créneau	9
4.5 Occupation des terrains.....	9
5. ÉQUIPEMENT.....	11
5.1 Matériel personnel.....	11
5.2 Matériel collectif	11
6. ENTRAINEMENTS/ENCADREMENTS	12
6.1 Jeunes	12
6.2 Adultes Débutants.....	12
7. COMPÉTITION	13
7.1 Individuelle Jeunes	13
7.2 Interdubs Par Équipe.....	14
7.3 Compétition Individuelle Adulte.....	14
7.3.1 Objectifs.....	14



7.3.2	Règles d'usage	14
8.	SECURITE/ACCIDENTS	16
9.	INVITÉS	16
10.	INFORMATIONS	17
11.	SANCTIONS.....	17



Introduction

L'Arbresle Badminton Club, association sportive loi 1901, a fêté en 2020 sa **33^{ème}** saison d'existence.

Créé en 1987 sous l'impulsion de Monsieur MAHINC, Principal du Collège « Les 4 Vents », l'Arbresle Badminton Club a déjà une belle histoire à raconter : plusieurs jeunes joueurs issus du club ont pu et continue d'atteindre le plus haut niveau français.

Le club, affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBaD), permet la pratique du badminton dès l'âge de 6 ans.

Les infrastructures sportives, les animateurs bénévoles, les entraîneurs diplômés d'état permettent de proposer aux adhérents, novices ou confirmés, des sections adaptées (de minibad à vétérans, de la pratique libre à la compétition en passant par l'animation, l'encadrement et l'entraînement).

La pratique de la discipline a lieu dans 4 gymnases (1 de 2 terrains et 2 de 5 terrains sur l'Arbresle et 1 de 7 terrains sur Sain Bel faisant partie de la Communauté de Communes des Pays de l'Arbresle).

Le club oscille entre 100 et 140 licenciés par saison (dont environ 60 jeunes). Cela en fait un des clubs de la région où les jeunes sont le mieux représentés.

En termes de niveau, les **jeunes joueurs de l'ABC, entraînés par des entraîneurs diplômés d'Etat**, ont permis au club d'atteindre la **deuxième place du Rhône** en nombre de points (participation et victoires) sur la **saison Jeunes 2017-2018**, juste derrière le Badminton Club de Lyon (BACLY), un des plus gros clubs de France.

Plusieurs joueurs ont aussi, ces dernières années, remporté des médailles à la coupe du Rhône dans différentes catégories (double dames, double mixte, simple homme).

Ceci reflète une grande part de **l'identité de l'ABC: la formation des jeunes**,

- le club est labellisé « **Ecole Française de Badminton** » avec 3 étoiles sur 5. (<http://www.ffbad.org/badminton-pour-tous/le-bad-pour-les-jeunes/ecoles-francaises-de-badminton/>)
- La Section Sportive Badminton du collège des 4 Vents de l'Arbresle, sous convention avec le club, est animée par un de ses entraîneurs (une vingtaine d'élèves de la 6^{ème} à la troisième, 2heures d'encadrement par semaine)

Du fait de sa longévité, l'ABC a connu plusieurs époques au niveau du public adulte et de la gestion associative, certaines plus tournées sur la compétition et le haut niveau, d'autres, notamment les dernières où la pratique en loisir a été la plus prépondérante.

Arbresle Badminton Club - 33 bis avenue Gabriel Péri - 69210 L'Arbresle
Club affilié FFBaD n° AURA.69.95.002 - SIRET n° 43407150200026



Cette dernière période a été plus propice au rapprochement (entre joueurs adultes des différentes catégories mais aussi entre joueurs adultes et jeunes joueurs) et a vu éclore ce qui complète maintenant l'identité du club : **convivialité, complicité, respect des autres, conseil, écoute et motivation intergénérationnelles.**

Le règlement suivant a pour but de compléter les statuts du club, ainsi que les règles d'utilisation propres à chaque gymnase.

Il est aussi un moyen de :

- présenter le mode de fonctionnement associatif du club
- présenter ou rappeler les règles de savoir-vivre ensemble qui permettent à chacun des adhérents de s'épanouir dans la pratique du badminton et la vie associative

Chaque adhérent doit prendre connaissance de ces différents textes et en respecter les consignes.



1. ADHÉSION

L'adhésion est définitive et actée lorsque :

- Le dossier d'adhésion complet a été accepté par un membre du bureau responsable des inscriptions.
- Le paiement de la cotisation a été effectué

1.1 Le dossier d'adhésion

- peut être rempli via un formulaire sur internet (adresse fournie par le club en début de saison)
- peut être téléchargé depuis le site du club (<https://arbreslebadminton.sportsregions.fr/en-savoir-plus/inscriptions-12417>) et
 - envoyé par mail à l'adresse contact.abc69@gmail.com
 - rendu en version imprimée à un représentant du club
- comprend dans sa version papier (hors formulaire en ligne qui regroupe l'ensemble de ces informations):
 - une fiche d'inscription complétée et signée
 - un certificat médical de moins de trois mois ou, le cas échéant, le questionnaire de santé complété, le certificat médical étant valable 3 ans.
 - La fiche de demande de licence complétée et signée
 - La fiche d'autorisation parentale d'intervention médicale pour les mineurs

Le nombre d'adhérents n'est pour l'instant pas limité, les infrastructures, le nombre de créneaux, la disponibilité des bénévoles du club, permettant d'adapter l'organisation des séances pour répondre à la demande.

Le club se réserve donc le droit de modifier l'organisation des créneaux horaires initialement annoncée en début de saison afin de pouvoir répondre favorablement à la majorité des demandes d'adhésion et d'encadrement.

1.2 L'adhésion comprend :

- Pour les adultes, l'accès aux terrains de badminton en jeu libre de septembre à Juillet.
- L'encadrement des entraînements jeunes.
- L'encadrement des entraînements adultes si l'option est prise
- La possibilité d'accéder au classement fédéral en participant aux compétitions officielles.
- La possibilité d'acheter du matériel à des tarifs préférentiels via un partenariat.

Toute adhésion est définitive pour la saison.

L'adhésion à l'association ne représentant pas l'achat de prestations commerciales, aucun remboursement ne sera effectué.



2. COTISATION, ASSURANCE

La cotisation annuelle est annoncée chaque année par l'assemblée générale des adhérents.

Elle comprend le coût de la licence fédérale et les droits d'adhésion à l'association.

Le montant de la cotisation est égal jusqu'au 1er janvier puis calculé au prorata du nombre de mois restant les mois suivants.

Le montant de la licence fédérale, qui peut changer chaque année, comprend une assurance contractée par la FFBaD, pour tous les titulaires de cette licence.

La couverture de l'adhérent par l'assurance FFBaD est effective une fois le dossier complet fourni et la réception par l'adhérent de sa licence électronique (le club essayant de minimiser au maximum les délais de traitement)

Avant cette échéance, l'adhérent joue sous sa seule responsabilité, couvert par l'assurance en responsabilité civile de l'ABC.

3. PARTICIPATION et ESPRIT D'EQUIPE

L'adhésion au club donne des droits et avantages, mais impose également des obligations :

- Etre ponctuel à l'entraînement et dans le cas contraire prévenir le référent.
- Respecter les encadrants et les équipements.
- Etre présent aux compétitions auxquelles les joueurs s'inscrivent.
- L'adhésion implique également la participation des adhérents et parents aux tâches suivantes :
 - Transport sur les lieux de compétition.
 - Aide pour l'organisation des évènements du club.
 - Aide à l'animation du club.



4. ORGANISATION :

4.1 L'association

L'association est administrée par

- un Comité Directeur, élu par l'Assemblée Générale.
- Un bureau élu par le Comité Directeur

Ce bureau comprend trois membres au moins (président, secrétaire, trésorier).

Tous les adhérents de l'association en règle au regard de la cotisation

- sont convoqués à l'assemblée générale (AG) de l'association qui se tient une fois par an
- peuvent se présenter au conseil d'administration dans la limite des places et rôles disponibles

L'AG délibère sur le rapport moral, le rapport d'activités, le compte de résultats, le bilan, le budget de l'exercice en cours, le montant de la cotisation, le prix des services aux adhérents et autres sujets que le Comité Directeur aura souhaité porter à délibération de l'AG.

Le rapport moral décrit l'activité des dirigeants au titre de leur mission représentative et d'administration.

Le rapport d'activité décrit en détail l'action de l'association au titre de l'application de son objet ainsi que le détail des actions des salariés.

Les deux rapports peuvent être regroupés en un seul.

L'AG élit les personnes chargées de représenter l'association et ses droits de suffrages aux instances prévues par les statuts des comités départementaux, régionaux, fédéraux de la FFBaD.

Le président de l'association assure ou missionne et assume tout le relationnel externe de l'association.

Le ou les salariés rétribués par l'association agissent exclusivement dans le cadre des missions qui leur sont confiées et sous la responsabilité du Président de l'association et des membres du Bureau.

Chaque adhérent comprend qu'il représente le Club et ses valeurs, et s'efforcera donc d'avoir en toutes circonstances une attitude fair-play et conviviale, que ce soit pendant les créneaux horaires hebdomadaires ou pendant les rencontres internes ou externes.

Ci-dessous l'organisation actuelle du Comité Directeur



Président

Secrétaire / Secrétaire Adjoint

Trésorier/Trésorier Adjoint

Pôle Jeunes

Gestion Tournois

**Entraînements/
Animation (Passage
de plumes)**

Formation Parents

Pôle Adultes

**Loisir:
Accueil Nouveaux
Arrivants,
Présentation Club**

**Encadrés:
Entraînements/
Animation**

Tournois/Interclubs

Pôle Communication

**Promotion du club et
de ses événements**

- Site internet
- Réseaux Sociaux
- Sites Badmintons
- Prospectus

**Pôle Relations
Extérieures/Sponsors**

**Relations Publiques:
Créneaux / Salles
Informations Membres
Forum des associations**

**Partenariats
(Volants/Matériel/Textile)**

Sponsors / Lien local



4.2 Créneaux horaires

Les créneaux horaires sont attribués chaque année au club par la Mairie de l'Arbresle et la CCPA.

Ceux de l'année en cours sont fournis en début de saison et sont mis en ligne sur le site du club dans la mesure du possible (<https://arbreslebadminton.sportsregions.fr>).

Certains créneaux horaires peuvent être réquisitionnés pour des événements extérieurs au club. Ces dates d'indisponibilité sont diffusées dès que possible par affiche et sur le site Internet du club ou par mail.

Chaque créneau est encadré par un ou plusieurs référents de salle, il est chargé de l'organisation du créneau et de son bon déroulement. Toutefois, il pourra exceptionnellement, en cas de nécessité, déléguer momentanément ses fonctions à un joueur adulte du Club.

4.3 Lieux

Les séances sont réparties sur plusieurs sites selon les jours. Ces sites sont les suivants :

- Complexe Sportif de Grand Champ à Sain Bel
- Salle du Groslier à l'Arbresle
- Gymnase Henri Claret à l'Arbresle

Le lieu des séances est indiqué en début de saison.

4.4 Installation du matériel & Fin de créneau

Sauf contre-indication, tous les membres doivent contribuer au montage et au démontage des terrains,

Les membres utilisant les volants fournis par le club doivent les ranger en fin de créneau.

Le créneau est terminé lorsque la salle est rangée et que les membres ont quitté le gymnase.

En conséquence, les membres prenant une douche doivent s'arrêter avant la fin du créneau afin de ranger le matériel, se laver et quitter le gymnase à l'heure.

4.5 Occupation des terrains

Lorsque qu'un créneau est chargé, l'occupation d'un terrain par les mêmes joueurs ne doit pas dépasser vingt minutes d'affilée ou deux sets, afin de permettre à l'ensemble des membres présents de jouer.

Lorsqu'il y a des membres qui attendent pour jouer, il ne doit pas y avoir de terrain utilisé pour du jeu en simple.

Les membres désirant jouer un simple doivent s'assurer qu'il n'y a pas de joueurs en attente.

En cas de compétition ou d'entraînement, trois ou quatre terrains sont réservés pour le déroulement des matchs de la rencontre ou de la séance jusqu'à son achèvement.



En cas de retard dans l'avancement de l'entraînement ou de la compétition, un ou plusieurs terrains supplémentaires pourront être utilisés, à la libre appréciation du capitaine responsable de la rencontre.

Les autres terrains disponibles du créneau sont en jeu libre.



5. ÉQUIPEMENT

5.1 Matériel personnel

Les chaussures spécifiques au sport en salle doivent être exclusivement réservées à un usage d'intérieur (maintien de la propreté des gymnases).

Les plus jeunes joueurs (jusqu'à 10 ans) peuvent bénéficier d'un prêt de raquette le cas échéant. Pour les autres, les raquettes sont à la charge des joueurs (prêts possibles en dépannage).

Les volants plastiques sont mis à disposition par le club et doivent être rangés après les entraînements ou les séances de jeu libre.

Les volants plumes sont fournis par le club pour les créneaux encadrés et doivent être rangés après les séances.

Le club propose l'achat de volants plumes ou hybrides à des tarifs réduits pour les joueurs le souhaitant.

5.2 Matériel collectif

Stocké dans des placards ou box, le matériel technique et pédagogique est mis à la disposition des joueurs et de l'entraîneur ou encadrant.

Chaque adhérent doit veiller à son entretien et à son bon usage.

En cas de dégradation volontaire du matériel, l'association se réserve le droit de demander la prise en charge des réparations ou du remplacement de ce dernier au(x) membre(s) concerné(s).

Les gymnases et les vestiaires sont pour l'instant pris en charge par la commune de l'Arbresle.

Respectez la propreté de ces lieux, et signalez toutes anomalies aux gardiens ou aux responsables de l'association.



6. ENTRAINEMENTS/ENCADREMENTS

La composition des groupes encadrés sera établie en début de saison.

Celle-ci pourra être modifiée par la suite en fonction

- Du nombre de participants par créneau, afin de garantir un encadrement de qualité
- De la progression des joueurs en cours d'année pour leur permettre d'évoluer dans le groupe le plus adapté

6.1 Jeunes

Plusieurs créneaux jeunes sont proposés en fonction des tranches d'âges et des niveaux.

Ils sont encadrés soit par un animateur de badminton ou un entraîneur diplômé, soit par un membre bénévole du club.

Les parents ou responsables d'enfant mineur doivent s'assurer de la présence de l'animateur ou de l'entraîneur avant de déposer un enfant à la salle.

Sans justificatif que l'enfant peut quitter seul le gymnase, les parents s'engagent à récupérer leurs enfants à l'heure de fin du cours. L'ABC ne serait être tenu responsable en dehors des heures d'entraînement.

Il est demandé aux parents de respecter les horaires de début et de fin d'entraînement et de prévenir en cas de retard.

6.2 Adultes Débutants

Les créneaux débutants, c'est-à-dire adressés à un public ayant une pratique du badminton inférieure à deux ans, pourront être animés par un animateur de badminton, un encadrant qualifié ou un membre bénévole du club.



7. COMPÉTITION

7.1 Individuelle Jeunes

Dès la réception de leur licence numérique, les joueurs peuvent participer à des compétitions.

Celles-ci sont adaptées à l'âge et aux niveaux des joueurs afin de leur permettre de découvrir la compétition et d'évoluer sereinement à leur rythme.

Pour les nouveaux joueurs, le club organisera une réunion en début de saison (fin septembre-début octobre) pour expliquer le fonctionnement et présenter le planning des compétitions jeunes départementales.

Pour la plupart des tournois jeunes, les inscriptions doivent passer par le club, mais pour certains tournois notamment les tournois privés, les parents sont libres d'inscrire leurs enfants individuellement.

Les parents souhaitant échanger avec les encadrants à propos des compétitions (première compétition, évolution, etc.) ont la possibilité de solliciter les intervenants lors des séances d'entraînement mais doivent comprendre que ces derniers n'auront pas toujours la disponibilité nécessaire pour répondre à toutes les demandes et sont donc invités à prendre rendez-vous avec un représentant du club afin que ce dernier puisse se rendre disponible pour un échange personnalisé.

Le club s'occupe des inscriptions des jeunes aux tournois départementaux en

- Transmettant aux parents les informations sur les tournois à venir
- Recueillant les noms des joueurs intéressés
- Proposant des joueurs/joueuses pour compléter les paires de jeu en double et double mixte
- Transmettant les noms des joueurs aux clubs organisateurs
- Réceptionnant les convocations des clubs organisateurs et les retransférant aux parents

Le club prend en charge, lorsqu'il gère les inscriptions :

- l'ensemble des frais d'inscriptions des joueurs MiniBad et poussins (6/10 ans)
- l'ensemble des frais d'inscriptions pour les joueurs Elites (compétiteurs réguliers)
- les frais d'inscriptions aux 3 premiers tournois pour les autres joueurs

Important : Le club n'assure pas le transport sur les différentes compétitions. C'est pourquoi nous invitons les familles des jeunes joueurs à s'organiser lors des compétitions pour covoiturier et rendre ces moments plus conviviaux.

Nos entraîneurs se rendent plusieurs fois dans la saison sur des tournois jeunes pour coacher les joueurs de nos clubs mais aussi d'autres clubs dans lesquels ils peuvent aussi intervenir.

Si un match oppose deux jeunes joueurs encadrés par le même entraîneur, celui-ci ne pourra faire du coaching individuel et soit, s'abstiendra, soit fera du coaching technique afin de rester impartial.



7.2 Interclubs Par Équipe

Il revient au joueur souhaitant participer aux compétitions Interclubs de se manifester lors de son inscription ou en début d'année après quelques séances.

La composition d'une équipe est gérée par son capitaine, en accord avec le bureau, pour chaque journée de championnat.

En cas d'indisponibilité, un joueur doit prévenir son capitaine d'équipe le plus tôt possible afin de lui permettre de trouver un remplaçant.

7.3 Compétition Individuelle Adulte

Dès la réception de leur licence numérique, les joueurs peuvent participer à des compétitions .

7.3.1 Objectifs

L'ensemble de l'équipe de l'ABC s'engage à essayer :

- D'initier les membres du club sur les règles de la compétition en tournoi.
- De diffuser les informations relatives aux tournois pendant la saison de compétition via le site, les mails, le tableau d'affichage ou par information orale.
- De regrouper pour un tournoi donné les inscriptions des membres intéressés et les transmettre aux organisateurs dans les limites fixées par le bureau. Ceci afin de : Favoriser la prise en compte de la totalité des inscriptions eu égard à la saturation des places disponibles sur un tournoi.
- De faciliter le covoiturage afin de diminuer l'empreinte carbone de ces déplacements et assurer une ambiance de préparation à l'aller et de détente au retour !

7.3.2 Règles d'usage

7.3.2.1 Inscription à un tournoi

Tout membre du club ABC disposant d'une licence peut s'inscrire à un tournoi sauf en cas de suspension pour la saison en cours.

Il peut faire appel soit au club soit s'inscrire librement.

7.3.2.2 Date Limite d'inscription à un tournoi

Pour chaque tournoi une Date Limite d'Inscription (DLI) est fixée pour l'envoi groupé aux organisateurs du tournoi. Afin de garantir la prise en compte de ces inscriptions, cette DLI est en général de 1 à 2 semaines antérieures à celle des organisateurs du tournoi (DLO).

Toutes inscriptions dépassant la DLI ne pourra être prise en compte, sauf cas exceptionnel



7.3.2.3 Désistement et Forfait (WO)

On distingue :

- Le désistement jusqu'à la DLI :

Tout membre peut se désister librement en informant le club qui met à jour sa liste avant de l'envoyer aux organisateurs du tournoi.

- Le désistement au-delà de la DLI et avant le Tirage au Sort (TAS) :

Le membre qui veut se désister doit entrer personnellement en contact directement avec les organisateurs du tournoi tel qu'indiqué sur la plaquette du tournoi par téléphone, e-mail ou courrier. Le club ne saurait faire acte de désistement à la place du compétiteur.

- Forfait au-delà du Tirage au Sort (TAS) et avant le début de la compétition :

Le membre qui veut se désister doit entrer personnellement en contact directement avec les organisateurs du tournoi tel qu'indiqué sur la plaquette du tournoi par téléphone, e-mail ou courrier. Le club ne saurait faire acte de désistement à la place du compétiteur. Le membre doit se mettre en contact avec les instances concernées pour justifier son WO.

- Forfait pendant la compétition Le membre qui veut se désister doit prévenir dans la mesure du possible les organisateurs du tournoi afin de gérer au mieux leurs tableaux de compétition. Le remboursement du montant d'inscription réglé par le club peut être demandé au compétiteur car ce règlement ne fait pas l'objet d'un remboursement de la part des organisateurs du tournoi. Le membre doit se mettre en contact soit directement avec le juge arbitre du tournoi lors de la compétition, soit avec les instances ffbad après la compétition, pour justifier son WO et éventuellement s'informer des sanctions qu'il encourt. En cas de WO pour raison médicale, le membre doit fournir un certificat médical dans les plus brefs délais (moins de 5 jours après la fin de la compétition). En aucun cas, la CT n'est responsable des démarches à mettre en œuvre suite à un désistement ou un forfait au-delà de la DLI. Le membre doit tenir informé le club de ses démarches.

7.3.2.4 Convocations

Le club reçoit des organisateurs du tournoi les convocations pour chaque compétiteur inscrit.

L'ABC est tenue d'informer au plus tôt par notre site ou par mail les compétiteurs de :

- La date et l'heure de convocation.
- Le(s) tableau(x) dans lequel est effectivement inscrit le compétiteur (ou éventuellement sur liste d'attente).
- Le lieu (adresse du gymnase).
- Éventuellement des informations complémentaires telles qu'un plan ou un itinéraire.

Tout participant à une compétition individuelle doit par ailleurs prendre connaissance des sanctions encourues en cas de forfait



8. SECURITE/ACCIDENTS

Il est interdit d'utiliser dans les gymnases du matériel autre que celui destiné au badminton, sauf si celui-ci est proposé par l'encadrant.

Pour les enfants mineurs non autorisés à arriver et à quitter seul le lieu de l'entraînement, les parents devront impérativement amener et récupérer l'enfant dans la salle aux heures de début et fin de séance.

L'Arbresle Badminton Club décline toute responsabilité en cas d'incident survenant en dehors des heures de séance et en dehors des installations sportives de l'Arbresle Badminton Club.

Les accompagnateurs sont responsables des joueurs qu'ils transportent.

Le club décline toute responsabilité :

- En cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du règlement.
- En cas de vol d'objets personnels.

Lorsqu'il est victime d'un accident corporel, le licencié doit le déclarer auprès d'AIAC Courtage, **dans les 5 jours au plus tard**, à l'aide du formulaire de déclaration en ligne : [Je déclare mon accident en ligne.](#)

Pour vous aider dans votre déclaration en ligne, lisez le [Guide Utilisateur.](#)

En cas de sinistre pouvant impliquer la Responsabilité Civile du licencié, merci de remplir le [Formulaire de Déclaration de Sinistre Responsabilité Civile](#) et de l'adresser à **AIAC Courtage, 14 rue de Clichy, 75311 Paris cedex**

9. INVITÉS

L'accès aux différents créneaux est strictement réservé aux adhérents.

Il est possible d'effectuer une à trois séances dite de découverte, à titre gracieux mais pour ce faire **il est obligatoire d'avoir l'accord d'un membre du bureau** qui mettra à disposition un formulaire en ligne ou sur papier permettant la couverture en individuelle accident et en responsabilité civile.

Une inscription est obligatoire pour continuer ensuite.

Les adhérents ne peuvent pas inviter une personne étrangère au club non licenciée à la FFBaD.

Dans le cas où cette personne est licenciée, vous devez obtenir l'accord, quelques jours avant, d'un membre du bureau et respecter les règles de sécurité. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident.



10. INFORMATIONS

Toutes informations comme les modifications éventuelles d'horaires, ou l'annulation ponctuelle de certains créneaux, souvent indépendantes de la volonté du Comité Directeur, seront annoncées par e-mail, sur le site Internet, les réseaux sociaux et/ou sur le panneau à l'entrée des salles, le plus longtemps possible à l'avance. Chaque adhérent s'efforce de se tenir au courant de l'actualité du Club via les moyens de communications cités ci-dessus. Le Club décline toute responsabilité en cas d'incident survenant dans les enceintes sportives lors de créneaux annoncés préalablement comme annulés ou modifiés.

11. SANCTIONS

Tout joueur en infraction avec ce règlement sera d'abord averti, puis si nécessaire, exclu après délibération du Comité Directeur.

Le Comité Directeur

Mis à jour le 28/08/2020